

SERVICE D'URBANISME DU TNO

Certificat d'autorisation – Implantation temporaire d'un véhicule récréatif en territoire libre

Traitement de la demande : 15 jours ouvrables

Coût : 75 \$

Nom : _____ Téléphone : _____

Adresse : _____ Travail : _____

_____ Autre : _____

Courriel : _____

Durée du séjour

Du _____ au _____
jour / mois / année jour / mois / année

Localisation de l'implantation temporaire (numéro de feuillet, coordonnées, nom de lac, etc.)

Description du véhicule récréatif

Campeur Tente roulotte Roulotte

Grandeur : _____ Couleur : _____

Modèle : _____ N° d'enregistrement : _____

Conditions d'implantation

L'implantation d'un véhicule récréatif en territoire libre est autorisée dans certaines zones entre le **1^{er} mai et le 30 novembre**, et ce, aux conditions suivantes :

1. Aucun rejet d'eaux usées n'est autorisé dans l'environnement.
2. L'aménagement du site et son déboisement sont interdits.
3. Dès la fin du séjour, le site doit être libéré et débarrassé de tout débris.
4. Il est interdit de modifier un véhicule récréatif de façon à en réduire la mobilité.

Déclaration du requérant

Je, soussigné(e), déclare que les renseignements ci-haut fournis sont véridiques et complets, et que j'ai bel et bien lu et approuvé les conditions d'implantation ci-haut.

Signé à _____, ce _____ jour du mois de _____ 20_____.

Signature du requérant : _____

*** Les permis et autorisations nécessaires doivent être obtenus avant le début de l'installation du véhicule et nécessitent une photo du véhicule récréatif.**